

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE LE 11 SEPTEMBRE 2017, À 20H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Monsieur Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Monsieur Carl Héon, conseiller au siège numéro 2
- Monsieur Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Monsieur Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Monsieur Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6
- Monsieur Simon Brunelle, maire

Absent :

- Madame Annie Blanchet, conseillère au siège numéro 5

Invités :

- Madame Carine Neault, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.1644-09-17

Il est **PROPOSÉ** par Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la secrétaire-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
 - a. Bibliothèque
 - b. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - c. Régie de la gestion des déchets
 - d. Régionalisation de l'aréna
10. Comptes à payer
11. Dépenses incompressibles
12. Liste des revenus
13. Dépenses à approuver
 - a. Achat de panneau
 - b. Matériel électoral
14. Demandes
 - a. Augmentation salaire entretien ménager
15. Affaires nouvelles
 - a. Liste des permis
16. Règlements
17. Affaires courantes
 - a. Horaire d'ouverture du bureau municipal
 - b. Élection générale du 5 novembre 2017 – Grille de rémunération du personnel électoral
 - c. Élection générale du 5 novembre 2017 – Avis publics, information et frais de repas
 - d. Programme TECQ 2014-2018
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés.1645-09-17

Il est PROPOSÉ par Sébastien Lemay et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 août 2017.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 14 août 2017 et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

7. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

- Une lettre a été envoyée aux Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc pour leur faire part de la décision du conseil municipal en lien avec la demande de subvention reçue le 14 août 2017. La lettre sera lue lors du conseil municipal et paraîtra dans le prochain numéro de l'Info-Cécilois ;
- Pour la troisième année consécutive, un marché de Noël se tiendra dans la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard à la salle Éric-Côté le dimanche 12 novembre 2017. Les personnes intéressées à louer une table peuvent contacter le bureau municipal pour plus de renseignements ;
- La directrice générale par intérim a assisté à une formation en lien avec les prochaines élections municipales qui se tiendront le 5 novembre prochain. Cette formation a permis d'apprendre plusieurs informations pertinentes au bon déroulement des prochaines élections municipales.

8. RAPPORT DU MAIRE

Rien à cet item

9. RAPPORT DES COMITÉS

a. Bibliothèque

Une conférence de presse a eu lieu le 5 septembre 2017 par Mme Geneviève Legault du Centre de femmes Parmi Elles dans le but de lancer officiellement les nouveaux points de service de la Ludothèque La Boîte à Jeux. Les nouveaux points de service sont situés à Sainte-Françoise et Sainte-Sophie-de-Lévrard et regroupent chacun une quarantaine de jeux de société et jouets pour tous les âges. Pour les gens de Sainte-Cécile-de-Lévrard, il est également possible de réserver les jeux par le site internet et de les récupérer à un point de collecte une fois par mois selon l'horaire. Pour plus de renseignements, vous pouvez visiter le site internet au www.laboiteajeux.ca.

b. Comité culturel de la MRC de Bécancour

Rien à cet item

c. Régie de la gestion des déchets

Rien à cet item

d. Régionalisation de l'aréna

La prochaine réunion du comité de régionalisation de l'aréna aura lieu le 12 septembre 2017.

10. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le directeur général à payer les comptes suivants pour un montant total de 81 638,70 \$:

ADOPTÉE

Fournisseur	Description	Montant
Béton Crête inc.	Réparation de 3 ponceaux	16 728,87 \$
Buropro Citation	Achat de livres	296,45 \$
Carine Neault	Frais de déplacement juillet-août	122,12 \$
COOP Parisville	Quincaillerie pour entretien général	127,09 \$
CWA	Validation du débitmètre	734,69 \$
Dominique Dethiège	Entretien des plates-bandes	26,06 \$
Équipement F. Picard inc.	Cafetière 100 tasses	227,65 \$
Excavation Denis Demers inc.	Niveleuse dans les rangs en pierre	603,62 \$
Financière Banque Nationale	Capital et intérêt dette long terme	25 991,68 \$
Fonds d'information	Avis de mutation	4,00 \$
Groupe Archambault	Achat de livres	113,14 \$
Gestion USD	7 bacs de vidange	810,07 \$
Groupe Ultima	Avenant assurances municipales	796,00 \$
Hélène Lambert	Ménage salle et bureau	96,00 \$
Hydro Québec	Électricité – bureau, salle, lumière de rue et station de pompage	746,54 \$
Jean-Marie Dionne	Compensation comité CCU	25,00 \$
Karl Hardy Demers	Compensation comité CCU	25,00 \$
Laboratoire Environex	Analyse d'eau	62,55 \$
Machinerie Dubois	Géotextile pour ponceau	642,71 \$
Marco Tousignant	Compensation comité CCU	25,00 \$
Mario Demers	Achat d'outils	250,45 \$
Mécanique Yvon Cossette	Entretien, réparation d'équipements	172,39 \$
Mini Excavation FB	Excavation entrée d'eau	275,94 \$
MRC de Bécancour	Marquage de la fibre optique	159,90 \$
MRC de Bécancour	3 ^e versement quote-part 2017	11 423,00 \$
Municipalité St-Pierre-les-Becquets	Frais de déplacement et location d'outils	1 114,69 \$
Papeterie du Sagittaire	Fourniture de bureau, impression Info-Cécilois	500,72 \$
RIGIDBNY	Ordures septembre 2017	1 970,94 \$
Sogetel	Internet salle Éric-Côté	57,43 \$
SSIRMRCB	3 ^e versement quote-part 2017	17 509,00 \$
Total		81 638,70 \$

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

11. **DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 1 644,51 \$ ainsi que 8 870,97 \$ en salaires.

ADOPTÉE

Fournisseurs	Description	Montant
Bell Canada	Téléphone bureau et biblio	233,03 \$
Bell mobilité	Cellulaire inspecteur municipal	19,50 \$
Croix Bleue Médavie	Assurances collectives	1 181,31 \$

Industrielle alliance	RVER	130,70 \$
Poste Canada	Envoi Info-Cécilois et publicité Fibre optique	79,97 \$
Total		1 644,51 \$

12. LISTE DES REVENUS

Description	Montant
Assurances collectives à payer	70,28 \$
Autres revenus	146,97 \$
Droit de mutation	2 239,83 \$
Entente opérateur en eau potable	219,76 \$
Intérêts sur arrérages	118,70 \$
Location salle Éric-Côté	290,00 \$
Permis	95,00 \$
Taxes municipales 2017	5 196,70 \$
T.P.S. Ristourne	7 100,95 \$
Trop perçu	162,87 \$
T.V.Q. Ristourne	7 026,00 \$
Total	22 667,06 \$

13. DÉPENSES À APPROUVER

a. Achat de panneau

Rés.1648-09-17 Il est **REJETÉ** unanimement par les conseillers présents de faire l'achat de 2 panneaux « Réduisez le Brrruit » et d'un (1) panneau « permis pour les colporteurs » au coût de 156,23 \$ plus taxes

REJETÉE

b. Matériel électoral

Rés.1649-09-17 Il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser l'achat de matériels électoraux au coût de 219,35 \$ plus taxes auprès de la compagnie Les éditions juridiques FD inc.

ADOPTÉE

14. DEMANDES

a. Augmentation salaire entretien ménager

Rés.1650-09-17 Il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'augmenter le taux horaire pour l'entretien ménager à 15\$ de l'heure, et ce, à compter du 1^{er} septembre 2017.

ADOPTÉE

15. AFFAIRES NOUVELLES

a. Liste des permis

Quatre (4) demandes de permis ont été faites pour une valeur d'environ 91 000\$ pour le mois d'août 2017.

16. RÈGLEMENTS

17. AFFAIRES COURANTES

a. Horaire d'ouverture du bureau municipal

Rés.1651-09-17 Il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de modifier les heures d'ouverture du bureau municipal, et ce à compter du 12 septembre 2017. Le nouvel horaire sera le suivant :

Lundi au mercredi : 9h à 12h et 13h à 16h
Jeudi : 9h à 12h
Vendredi : Fermé

ADOPTÉE

b. **Élection générale du 5 novembre 2017 - Grille de rémunération du personnel électoral**

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales se tiendront à l'automne 2017 conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin la Municipalité devra embaucher du personnel électoral et lui verser une rémunération en tenant compte du Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élection et de référendums municipaux ;

Rés.1652-09-17

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Carl Héon et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter la grille de rémunération du personnel électoral et de payer la formation nécessaire au bon déroulement de la journée du scrutin.

ADOPTÉE

c. **Élection générale du 5 novembre 2017 - Avis publics, informations et frais de repas**

Rés.1653-09-17

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

- D'autoriser la publication de tous les avis publics ainsi que les informations nécessaires aux électeurs concernant l'élection générale du 5 novembre 2017 via les différents outils de communication et/ou par la poste comme circulaire ;
- De payer les repas le jour du vote par anticipation et le jour de la votation aux personnes assignées aux différents bureaux de vote par le Président d'élection ainsi qu'aux représentants des candidats et candidates et ce, dans le but d'exercer un meilleur contrôle des gens circulant dans la salle les jours de votation.

ADOPTÉE

d. **Programme TECQ 2014-2018**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Rés.1654-09-17

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et résolu unanimement par les conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un citoyen fait part des derniers développements en lien avec le comité de vigilance contre le gaz de schiste. Pour des informations supplémentaires, les citoyens peuvent visiter le site internet www.cc-lesbecquets.info.
- Un citoyen s'informe si les conseillers et le maire se représentent lors des prochaines élections municipales qui se tiendront le 5 novembre 2017.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.1655-09-17

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance à 20h55.

Simon Brunelle, maire

Carine Neault, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim